



REGLEMENT 2019 MB ENDURO

MANCHE COUPE RHONE ALPES D'ENDURO VTT

Toute inscription à la MB Enduro 2019 implique l'acceptation du règlement. Le non respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation FFC relative à la pratique du VTT en vigueur. Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

1. DEFINITION

La MB Enduro se déroule sur un parcours composé de spéciales chronométrées principalement en descente, avec un taux de montée avec pédalage allant jusqu'à 20% de la dénivellation total et une trace favorisant la technique de pilotage dans toutes les conditions. Les liaisons entre les spéciales ne sont pas chronométrées mais sont définies dans un temps requis où chaque concurrent doit passer. En cas de retard d'un coureur à l'horaire de départ défini d'une spéciale le coureur partira avec un handicap de temps lié à ce retard.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

Le parcours sera matérialisé par des rubalises, pancartes, portes ou couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le coureur déclaré « vainqueur » sera celui qui a réalisé l'intégralité du parcours en effectuant l'ensemble des spéciales chronométrées en un minimum de temps (le temps des spéciales étant cumulé). En cas d'égalité, le vainqueur sera le coureur ayant effectué la dernière spéciale en un minimum de temps.

2. L'ORGANISATION

La MB Enduro est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE
1051 avenue de Genève
74700 Sallanches
+33(0)6 26 58 84 52 | bruno@mb-race.com

2.1 Dates et lieux

La MB Enduro aura lieu le dimanche 7 juillet 2019.

L'épreuve se disputera sur le domaine des Portes du Mont-Blanc.

2.2 Processus d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du samedi 1^{er} décembre 2018 à 12h.

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.mb-race.com

La date limite des inscriptions est le jeudi 4 juillet 2019 à 24h00 pour les inscriptions en ligne.

Le montant de l'inscription est fixé à 49 €. Les frais de gestion sont compris dans ce montant.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le jeudi 4 juillet 2019 à 24h00. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglés leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend pour chaque coureur :

- Les frais de participation à la course
- Les navettes bus et remontées mécaniques
- Le transpondeur à fixer sur la fourche de votre VTT à remettre à l'arrivée (prévoir une caution : Pièce d'identité, chèque...)

- Les ravitaillements sur la MB enduro avec les diots party
- Un pack de bienvenue (T-shirt et goodies de nos partenaires)
- Une photo offerte par l'organisateur
- Un cadeau personnalisé
- La bière d'arrivée

2.3 Annulation et remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et qu'il ne peut faire l'objet de remboursement.

A part deux conditions :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve. Le Remboursement de l'inscription s'effectuera de façon suivante : Montant de l'engagement moins les frais de dossier (10 €).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participation

La course MB Enduro est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non.

Les compétiteurs doivent posséder une licence FFC, FSGT, UFOLEP ou Fédération Nationale affiliée à l'UCI indiquant la mention « certificat médical validé » ; ou fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition, datant de moins d'un an.

Les participants ont connaissance que :

- aucun certificat médical ne sera délivré sur place
- aucune décharge ne sera acceptée
- pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

3.2 Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Cadets Hommes : 15 à 16 ans
- Juniors Hommes : 17 à 18 ans
- Séniors Homme : 19 à 39 ans
- Masters Homme : 40 ans et plus
- Jeunes Dames : 15 à 18 ans
- Dames : 19 ans et plus
- VAE

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

La catégorie ne sera récompensée que si elle est représentée par au moins 5 concurrents au départ.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

4. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRE / MATERIEL / ASSISTANCE

4.1 Equipement

Le port du casque à mentonnière monobloc (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière monobloc (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologué CE et des coudières.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course (pénalité affectée à la journée où le concurrent n'a pas porté les équipements, allant d'une pénalité de temps à la mise hors course).

4.2 Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés exclusivement aux sponsors officiels de l'organisation et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus du départ ou des pénalités à l'arrivée.

4.3 Assistance

Aucune assistance extérieure n'est autorisée pendant la course. Les pilotes doivent évoluer en autonomie.

5. ACCUEIL / RETRAIT DES PLAQUES ET DOSSARDS

Le retrait des plaques de cadre se fera du Samedi 6 Juillet 2019 de 14h00 à 20h00 et dimanche 7 juillet 2019 de 7h00 à 7h45 sous le chapiteau du Lac du Biotope de Combloux

Voir détails sur le site www.mb-race.com

Chaque pilote devra être inscrit à l'épreuve. Il devra présenter lors du retrait de son dossard :

- pour les mineurs, l'autorisation parentale.
- pour les licenciés, sa licence FFC 2019 (avec certificat médical mentionné) ou une licence FFCT, FSGT, UFOLEP mentionnant le certificat médical et le cyclisme,
- la confirmation d'inscription (numérique ou en papier)
- pour les non licenciés, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an (original ou photocopie).

Attention : sans ces éléments nous ne pouvons vous remettre votre dossard.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire (article 4)
- être au minimum en catégorie juniors pour participer

6. PARCOURS ET RECONNAISSANCE

Les spéciales de la course MB Enduro adopteront un profil descendant. Les liaisons se feront de différentes manières : en VTT ou à l'aide des remontées mécaniques.

Les spéciales seront matérialisées par des panneaux et de la rubalise. Tout pilote, franchissant la rubalise, devra remonter à l'endroit où la rubalise a été franchie, sous peine de pénalité.

Aucune reconnaissance à VTT ne sera autorisée au préalable de la course et par conséquent, tout pilote dérogeant à cette règle se verra sanctionné.

Le comité de course se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la course le jour même (conditions météorologiques exécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

7. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1 Le briefing

Un briefing de course aura lieu le dimanche matin (horaire à préciser) : **présence obligatoire.**

7.2 Le transport

Le comité de course décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et vélo dans toutes circonstances de la course.

7.3 Les horaires de course

Lors du retrait des dossards, les compétiteurs auront une feuille de route sur laquelle sera indiqué les heures de départ pour les différentes spéciales. Les pilotes doivent se présenter à l'heure aux départs, aucun décalage ne sera admis. (Sauf cas de forces majeures : panne des remontées mécaniques ou autres problèmes inhérents à l'organisation, auquel cas le directeur de course alertera des modifications d'horaires.)

Si les pilotes se présentent en retard ils pourront partir après l'heure à condition de se présenter au commissaire et de ne pas gêner le déroulement des autres départs. Bien évidemment, le chrono pris en compte démarre à l'heure de départ officielle.

Les pilotes s'engagent à effectuer le parcours dans son intégralité, sans prendre un quelconque raccourci. Tout pilote pris sur le fait sera sanctionné par une pénalité.

8. CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

A l'issue de la MB Enduro, seront récompensés les 3 premiers coureurs du classement scratch et du classement de chaque catégorie.

Il ne sera effectué aucun classement par catégorie de matériel.

9. ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors de la retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

10. RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

11. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation contracte une assurance individuelle accident.

Cependant, il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

12. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers, ...par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités.

14. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à la MB Enduro 2019, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

15. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.

16. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.mb-race.com ainsi que sur place le jour de la compétition.